



## **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

Conseil municipal du 21 février 2024

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, complétée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE), ainsi que l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux communes de 3500 habitants et plus, l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent le budget primitif.

Il constitue une étape dans le déroulement de la procédure budgétaire, et doit faire l'objet d'une délibération, cette procédure s'achèvera par l'examen du budget primitif dont l'approbation sera soumise au conseil municipal du 2 avril prochain.

Ce ROB est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui président à sa construction, ces éléments sont de plusieurs ordres :

Economiques en tout premier lieu. Il est une réalité de constater que dans l'économie mondialisée que nous connaissons, les économies de chaque pays sont de plus en plus interconnectées. L'activité économique mondiale influence l'état de l'économie nationale, et donc de ses finances publiques, qui ont à leur tour un impact sur les collectivités territoriales en général, et le budget de la ville de Saint Vallier, en particulier. Construire le budget 2024 revient donc à saisir le contexte financier dans lequel la collectivité va évoluer.

Politiques en second lieu. L'exécutif, responsable de la politique budgétaire de la collectivité, a fixé des objectifs d'équilibre macroéconomique sur la mandature, que le budget primitif 2024 se doit de respecter. Il en va principalement de la fiscalité, de la maîtrise de la dette et de la bonne tenue des principaux ratios. Cette maîtrise budgétaire se veut bien entendu au service des Valloiriens, puisqu'elle permet de dégager des marges de manœuvre budgétaires et donc d'améliorer le service public offert à tous les habitants de la collectivité.

# I – Contexte de la loi de finances 2024

## I.1 Le contexte économique

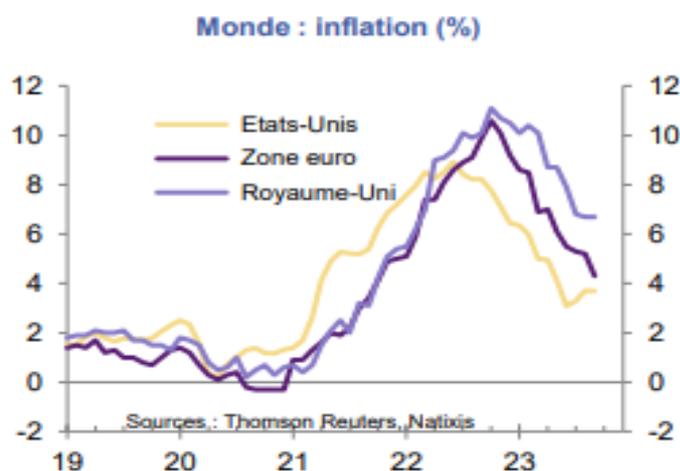
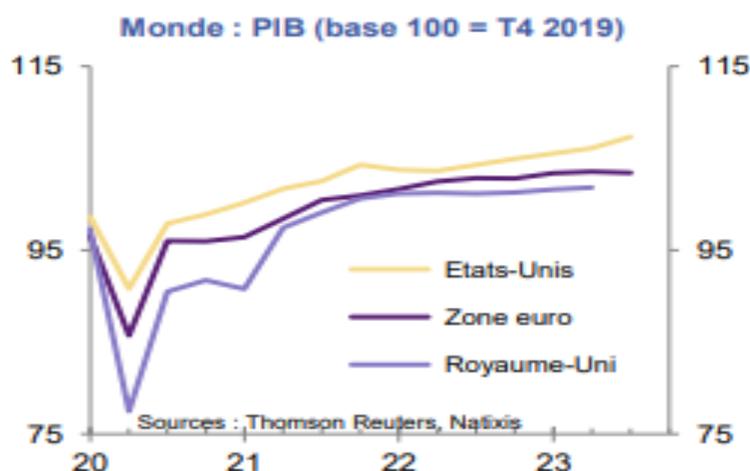
### Au niveau mondial :

- Une croissance modérée en 2023

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints.

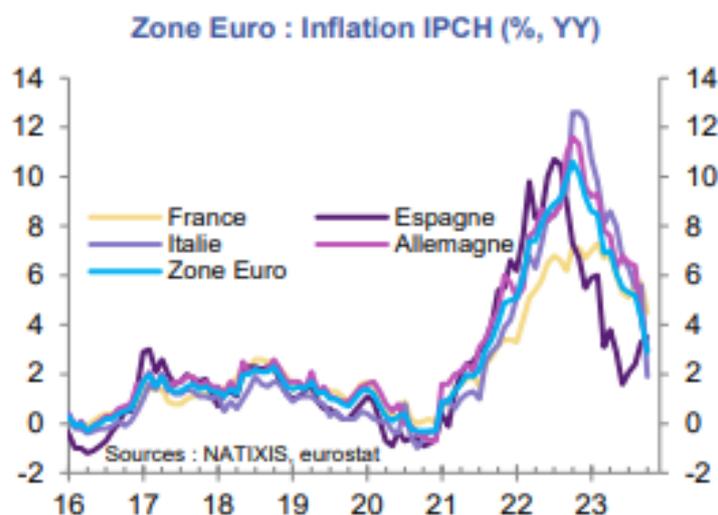
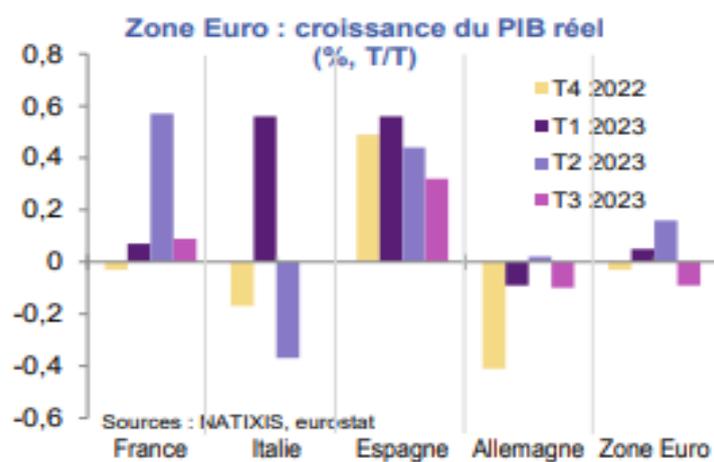
Même si la baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'y a pas de scénario à la baisse envisagé pour les économies développées avant mi-2024.



- Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à + 3.4 %, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre 2023, légèrement négative au troisième trimestre et faiblement positive au quatrième. La croissance devrait s'établir à + 0.5 % sur 2023 et en prévision à + 1 % en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début 2023 s'est confirmé pour passer de 8 % au premier trimestre à 3.9 % au quatrième, et 5.8 % sur l'ensemble de l'année.



- France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu en 2023, sur fond de dynamisme du commerce extérieur.

Les faibles performances de la croissance en début d'année cachent des évolutions favorables de la demande intérieure, avec un rebond de + 0.7 % de la consommation des ménages, après 8 trimestres consécutifs de baisse, ainsi que l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises.

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du fait du repli des exportations et d'une moindre baisse des importations.

Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1 % en moyenne en 2023.

France	2022	2023 (p)
PIB (GA, %)	2,5	1,0
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,8
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,8
Investissement (GA, %)	2,3	2,1
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	4,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-3,5
Exportations (% GA)	7,4	1,4
Importations (GA, %)	8,8	0,8
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,8	5,5

Sources : INSEE, NATIOS

- Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022 l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique, l'inflation était de +5.9 %.

En 2023, l'inflation mesurée par l'IPCH a fortement baissé passant de 7.3 % en glissement annuel, en février 23 pour 3.9 % en novembre 23. Cette baisse est portée par le recul de l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés, elle devrait se poursuivre en 2024 malgré un risque de hausse des prix du pétrole.



## I.2 Les points clés du Projet de Loi de Finances 2024

La loi de finances 2023-2027 définit la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ainsi pour dégager 0.4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations locales (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

L'objectif d'évolution de la dette publique est quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0.5 point.

### Les concours financiers de l'Etat :

En Mds € - A périmètre courant				PLF 2024 : 105,1 (LFI 2023 : 103,8)	
Fiscalité transférée	38,7 (38,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,8)		
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				<b>2024 : 68 (2023 : 67,2)</b>	
Subventions autres ministères	6 (6)	Dégrèvements législatifs	4,3 (4,6)	Amendes de police	0,6 (0,6)
				Fonds vert	2,5 (2)
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités locales</b>				<b>2024 : 54 (2023 : 53)</b>	
Prélèvements sur recettes dont	44,8 (45,6)	Mission RCT dont	4,3 (4,3)	TVA des régions	5,4 (5,1)
DGF	27,1	DGD	1,406		
FCTVA	7,1	DETR	1,046		
DCRTP	2,8	DSIL Communes et groupements	0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	4	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	DPV	0,150		
Comp. exonérations fiscales	0,664	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des nouvelles mesures :

- La pérennisation du fonds vert augmenté à 2.5 Milliards d'€uros
- Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés de 52.4 à 100 M d'€
- La dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite à 10 M d'€
- Le PLF crée une dotation de 5 M d'€ pour le plan national contre les violences aux élus.

## **Mesures en faveur de la planification écologique :**

- Rénovation des bâtiments et logements : + 0.8 Milliard €
- Décarbonation des mobilités : +1.4 Milliard €
- Préservation des ressources : + 1.2 Milliard €
- Transition énergétique : + 1.1 Milliard €
- Compétitivité verte : + 1.7 Milliard €

## **Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local :**

- Equipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M d'€
- Soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M d'€
- Politique de la ville (DPV) : 150 M d'€
- Investissement dans les départements (DSID) : 212 M d'€

La DGF 2024 est fixée à 27.1 Milliards d'€, elle est abondée de 220 M d'€, dont 100 pour la Dotation de Solidarité Rurale et 90 pour la Dotation de Solidarité Urbaine.

## **II La situation de St Vallier**

A la date de rédaction de ce rapport la commune ne dispose pas de données comptables consolidées de fin 2023.

L'estimation du CA 2023 est basée sur un état des réalisations au 22 novembre 2023 sur lequel un travail d'estimation conjoint services de la ville et FCL a été réalisé.

### **Les résultats 2023**

Globalement l'épargne brute 2023 se situerait à 650 K€, en diminution nette par rapport à 2022, mais qui s'explique par une forte hausse des dépenses de fonctionnement :

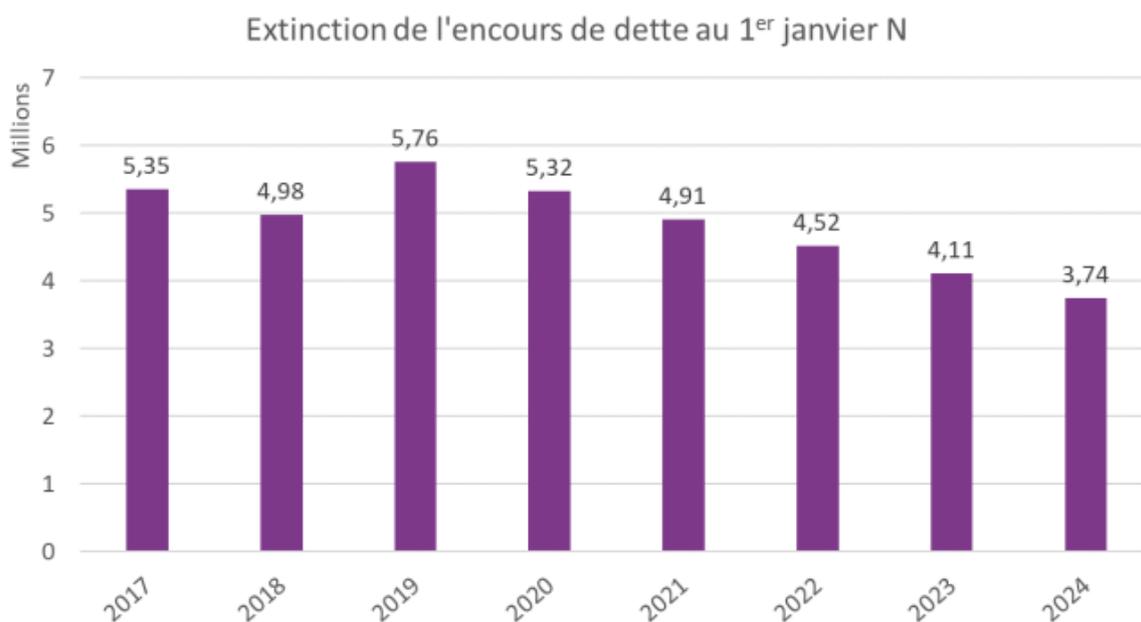
- Structurelle pour les dépenses de personnel et l'effet en année pleine de l'indice des fonctionnaires
- Exceptionnelle pour l'inflation impactant les dépenses énergétiques

Cette épargne reste suffisamment dimensionnée pour le remboursement des annuités de dette et qui permet de dégager une capacité d'autofinancement de 400 K€, ce qui dans le contexte de l'année 2023 reste un très bon résultat.

K€	CA 2022	Budget 2023	Estimation CA 2023	Taux de réalisation	Evolution 2022-2023
Charges de personnel	4 963	5 483	5 177	94%	214
Charges à caractère général	2 234	3 905	3 534	91%	1 300
<i>Dont électricité et gaz</i>	458	1 322	1 234	93%	775
Autres charges de gestion courante	302	754	458	61%	156
Atténuations de produits	22	27	20	75%	-1
Charges financières	21	110	80	73%	60
Charges exceptionnelles	1	10	10	100%	9
Dotations aux provisions	0	100	100	100%	100
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 542</b>	<b>10 389</b>	<b>9 379</b>	<b>90%</b>	<b>1 837</b>
Recettes fiscales	5 688	5 625	5 964	106%	275
<i>Dont fiscalité directe</i>	4 860	5 000	5 139	103%	279
Dotations et participations	2 376	2 240	2 663	119%	287
<i>Dont DGF</i>	1 784	1 782	1 822	102%	38
<i>Dont CAF</i>	214	190	419	221%	205
Produits des services	877	766	934	122%	58
Autres produits de gestion courante	131	113	160	142%	29
Atténuations de charges	320	10	279	2794%	-41
Produits exceptionnels (hors cessions)	5	-	26	0%	21
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 398</b>	<b>8 754</b>	<b>10 026</b>	<b>115%</b>	<b>629</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 856</b>		<b>647</b>		<b>-1 209</b>
Remboursements d'emprunts	280	300	232	77%	-48
<b>Epargne nette</b>	<b>1 576</b>		<b>415</b>		<b>-1 161</b>
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1 781	5 016	1 890	38%	109
Recettes réelles d'investissement (hors dette, y.c. cessions)	176	591	763	129%	587
<i>Dont FCTVA</i>	115	100	227	227%	112
<i>Dont subventions</i>	44	491	536	109%	491
<i>Dont cessions</i>	16	-	1	0%	-15
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>1 605</b>		<b>1 126</b>		<b>-479</b>
Emprunts	-	-	-	0%	-
<b>FDR au 01/01/N</b>	<b>6 388</b>		<b>6 359</b>		<b>-29</b>
<b>FDR au 31/12/N</b>	<b>6 359</b>		<b>5 648</b>		<b>-711</b>

## L'état de la dette

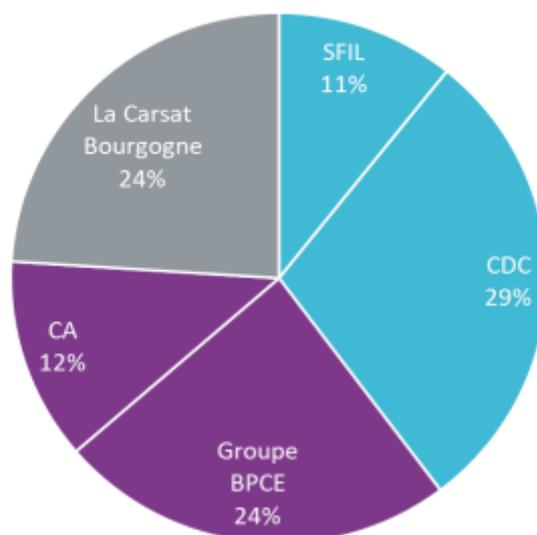
- Tous budgets confondus, la Ville affiche un désendettement de 35% depuis 2019. La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt depuis la mobilisation en 2018 de financements de la Carsat pour 1,2 M€ (taux 0%).
- Notons qu'en 2022 / 2023 les conditions de financement sont peu attractives en comparaison de ces dernières années. A ce jour, l'absence de recours aux financements a donc permis à la Ville d'éviter d'intégrer des emprunts peu compétitifs à son encours de dette



Le profil d'amortissement de la dette de la ville présente un plancher qui se situe autour de 275 K€ entre 2025 et 2030.

La durée de vie moyenne de l'encours de dette de la Ville est relativement courte ; elle est estimée à 7 ans et 7 mois au 01/01/2023. Selon les résultats de l'enquête dette FCL 2023, la Durée de Vie Moyenne des autres Villes dont le nombre d'habitant est inférieur à 50k est de 8 ans et 4 mois au 01/01/2023. Cette DVM donne des marges de manœuvre à la Ville (possibilité d'intégrer des emprunts amortissables sur des durées supérieures à 20 ans par exemple).

**Répartition par prêteur au 01/01/2024 –  
Ville de Saint Vallier**

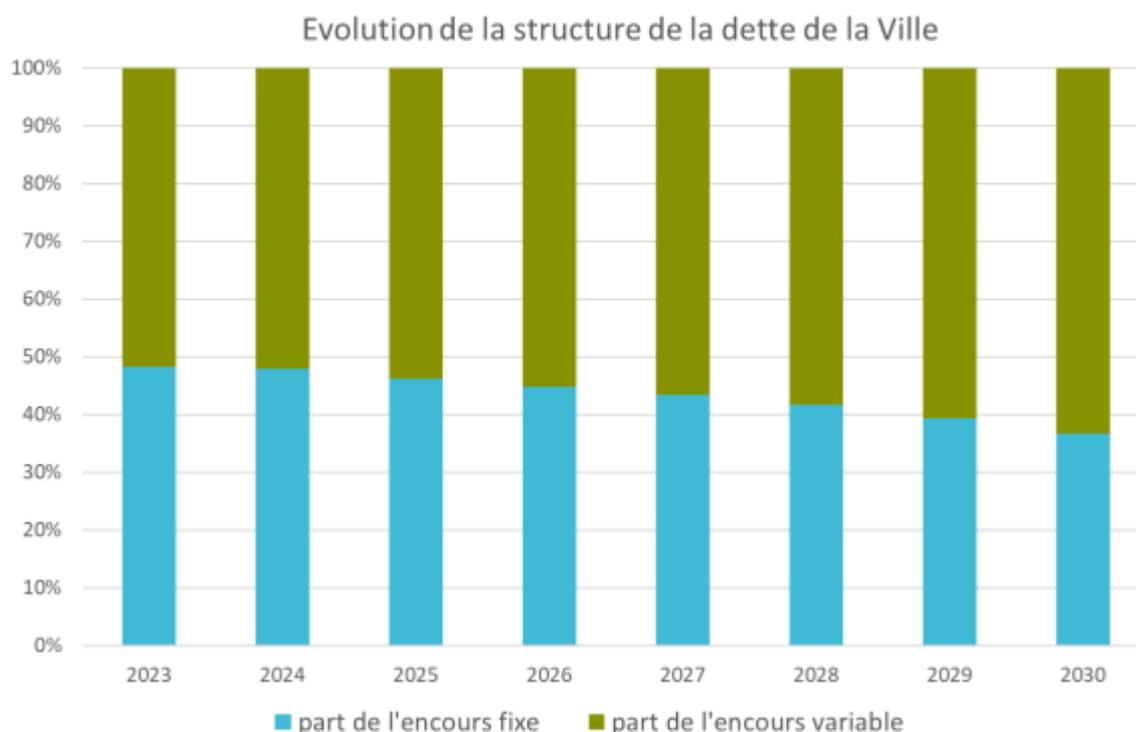


- L'encours de dette à taux fixe représente 48% de l'encours consolidé au 01/01/2024 ; avec un coût moyen projeté 0,67% en 2024, stable par rapport à 2023 (0,72%). Ce coût moyen à taux fixe ressort très compétitif comparé aux autres Collectivités. Notons que l'encours à taux fixe comprend un emprunt récemment intégré à taux 0%.

- L'encours à taux variable représente 52% de l'encours consolidé. Le coût moyen projeté au 01/01/2024 de l'encours à taux variable est désormais de 4,11%. La forte augmentation des taux connue en 2023 est visible sur les échéances de 2024.

Pour 2024 la commune n'identifie pas de nouveau besoin d'emprunt, le PPI devrait se financer par la CAF et la consommation d'une partie du fonds de roulement accumulé au 31/12/2023.

La période actuelle étant très dégradée pour recourir aux nouveaux financements, l'absence de besoins de contractualisation de dette nouvelle est un atout pour la Commune. Par ailleurs, la Ville présente des excédents de trésorerie actuellement à hauteur de 6,6M€ (fin octobre 2023). Le cabinet FCL propose à la ville de s'interroger sur les opportunités de remboursement anticipé permettant d'économiser des charges financières dans les années à venir.



L'encours de la dette de la ville est constitué de 48 % de dette à taux fixe et de 52 % de dette à taux variable. Dans le contexte actuel de taux élevés, la ville peut opter pour le remboursement anticipé de quelques emprunts peu performants afin d'optimiser sa dette.

Actuellement, il est conseillé de regarder le remboursement des prêts à taux variable (si les conditions de sortie sont favorables).

**Emprunt à taux variable sélectionnés :**

Numéro emprunt	Index	Maturité	Marge en pbs	RA	CRD 1/1/24	Date de maturité	Estimation IRA	Charges financières économisées
1402	Livret A	12M	100	0,35% x nb d'année	1 075 397 €	01/09/2044	75 278 €	472 825 €
1101	EURIBOR	3M	80	à vérifier (Hypothèse : 5% CRD)	457 880 €	15/09/2032	22 894 €	110 512 €
10001	TAG	3M	17	pas d'IRA	399 947 €	01/12/2032	-	70 235 €

- Pour l'emprunt indexé sur le Livret A, le remboursement anticipé n'est pas à prioriser. Ce taux variable ressort performant et sécurisant dans les conditions de marché actuelles. De plus, la méthode de calcul de l'indemnité entraîne le paiement de 75 k€.
- Les emprunts 1101 et 10001 sont à prioriser : les taux variables élevés permettant d'économiser des charges financières (plus de 180 k€ pour les deux emprunts).

NB/ il convient de vérifier les indemnités de sortie de l'emprunt 1101.

La Ville présente des excédents de trésorerie actuellement à hauteur de 6,6M€ et au 31/12/2023, le fonds de roulement était de 6,4M€. La Ville peut utiliser cette trésorerie disponible pour mettre en place une stratégie de remboursement anticipé lui permettant d'allier sécurité et performance de l'encours. Le remboursement anticipé de prêts à taux variable permettrait de réduire les frais financiers de la ville et son exposition à taux variable.

Suite à ces préconisations la ville remboursera le crédit 10001 au 1<sup>er</sup> mars, ce qui engendrera une économie 70 K€ de charges financières. Le remboursement du crédit 1101 est toujours en cours d'étude au niveau de la trésorerie.

### III. Les orientations budgétaires pour 2024

#### Les recettes :

Après estimation pour 2024 des différentes composantes : recettes fiscales, DGF, subventions reçues et produits des services, les recettes 2024 sont estimées à 10 192 317 €.

Les ressources fiscales sont stables, elles sont estimées à 5 400 000 €. L'augmentation des bases est estimée à 3.9 %

La commune n'a pas prévu d'augmenter les taux d'imposition pour 2024. Le taux de taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Habitation	25.25	25.25
Foncier bâti	51.14	51.14
Foncier non bâti	70.81	70.81

Les concours de l'Etat sont estimés à 1795 000 €.

La DGF est estimée à 1 070 000 € et la Dotation Nationale de Péréquation est estimée à 115 000 €.

La DSR est estimée pour sa part péréquation à 140 000€ et 470 000 € pour sa part bourg centre.

Les produits des services ont été estimés à 800 000 €.

Le revenu des immeubles est estimé à 100 000 €.

### **Les dépenses :**

Les dépenses globales sont estimées à 10 149 795 € pour 2024 (9 213 685 € au BP 2023).

La rigueur de gestion affichée ces dernières années est toujours de mise pour 2024, compte tenu des contraintes liées à la crise énergétique et à l'inflation générale. L'enveloppe 2024 allouée aux fluides est maintenue au niveau de 2023.

Les charges de personnel sont estimées à 5 664 701 € pour 5 483 320 € au BP 2023.

Les objectifs de réorganisation et de maîtrise de la masse salariale sont maintenus. Les recrutements seront ciblés sur les postes dont les compétences sont nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'atteinte des objectifs fixés.

### **L'investissement :**

Les recettes d'investissement sont estimées à 742 000 € :

- Fonds de compensation TVA : 100 000 €
- Subventions : 11 910 €, appel à projet CD71 2024 + 64 913 €, DETR 24
- RAR 2023 : 10 335 €
- Dotations aux amortissements : 567 400 €

- Auto-financement : 348 000 €

Le total des recettes d'investissement prévu est donc de : 1090 K€

Les dépenses sont du même montant, et sont principalement composées des projets suivants : entretien du patrimoine scolaire, sportif et culturel,

Le projet de PPI 2024-2026 est joint en annexe de ce document.

### Budget Résidence Autonomie « Les Tilleuls »

Le budget de fonctionnement est prévu à 917 300 €. En augmentation du fait du début d'amortissement des travaux de rénovation (+100 K€). Une subvention d'équilibre de 140 562 € s'avère nécessaire pour équilibrer la section.

L'investissement concernera essentiellement l'aménagement du « coin plonge » de la restauration et le logiciel Calinéo, qui facilitera le suivi des résidents.

La section d'investissement s'équilibre à 343 016 €, compte tenu de l'amortissement de l'achat et des travaux de la résidence.

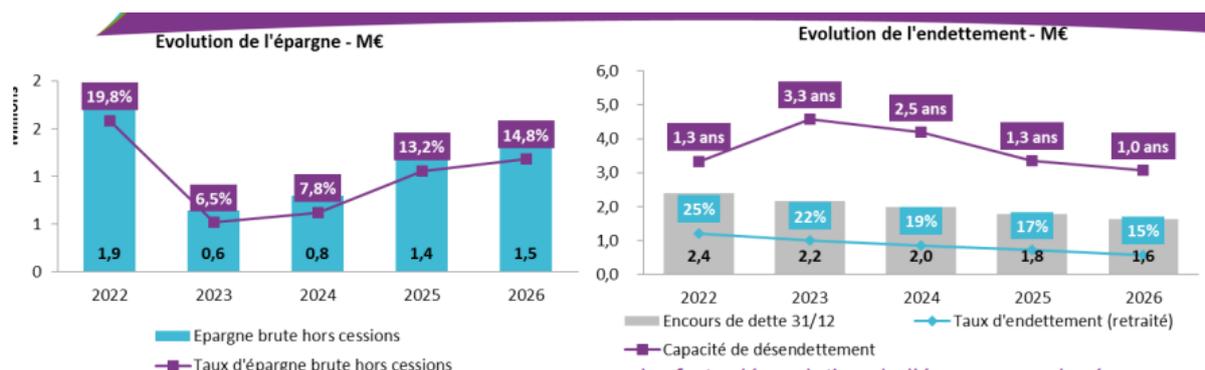
### Budget Poste :

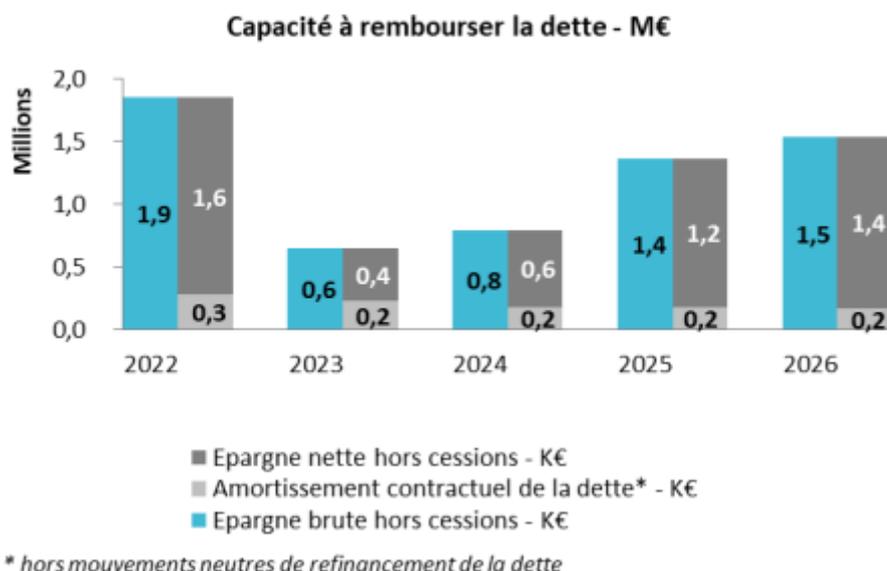
Les recettes sont estimées à 15 000 €.

Pas de travaux prévus en 2024.

## IV. Etude prospective du cabinet FCL

Le cabinet FCL qui suit les finances de la collectivité a actualisé son étude prospective, dont voici les conclusions, avec une hypothèse d'un investissement à 2.2 Millions d'€ par an et d'un retour en 2025 des dépenses énergétiques au niveau de 2022.





La dégradation 2023 de l'épargne se maintiendrait en 2024, en revanche, les hypothèses appliquées en faveur du contexte inflationniste impactant les dépenses énergétiques permettraient à l'épargne de retrouver en 2026 son niveau de 2022.

L'épargne dégagée permet toujours de rembourser les annuités d'emprunt, en laissant des marges de manœuvre suffisantes pour financer les investissements sans recourir à l'emprunt. De ce fait la commune continue de se désendetter.

## V. Conclusion

La situation financière de la Ville ne présente pas de difficultés en l'état : elle permet de financer un volume d'investissements supérieur au précédent mandat en consommant cependant une partie de ses réserves et sans emprunter, à condition de maîtriser la section de fonctionnement.

L'amélioration du contexte inflationniste n'étant pas visible avant 2025, il conviendra d'être rigoureux dans la gestion des dépenses, et d'arbitrer les choix d'investissement des gros projets (Auberge La Saule, gymnase).